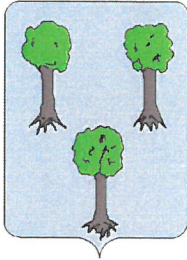


2020 - 031

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
28 mai 2020

Séance du 02/06/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le deux juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
11

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,
Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ,
Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2020_015 Désignation des délégués au Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Mallefougasse
ne disposant pas d'école communale, les enfants sont scolarisés au sein du
Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Cruis.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les deux
délégués qui y siégeront, conformément à l'article 3 de la convention (*) signée
avec la commune de Cruis le 22 septembre 2016.

() convention de participation aux frais de fonctionnement et aux charges
financières entre la commune de Cruis et les communes de Mallefougasse et
Montlaux pour les services Garderie, Restaurant Scolaire de l'école primaire de
cruis*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour siéger au sein du Regroupement
Pédagogique Intercommunal Concentré de Cruis :

- Monsieur DEORSOLA Jean-Paul
- Madame MAZOYER Isabelle

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

